



Publié le 06 avril 2010 à 05h00 | Mis à jour le 06 avril 2010 à 05h00

Briser l'omerta



Élisabeth Fleury
Le Soleil

- Taille du texte
- Imprimer
- Envoyer
- Partager



DU MÊME AUTEUR

- [Briser l'omerta](#)
- [La ligne dure](#)
- [Caméra témoin](#)
- [Zone grise](#)
- [Du pain sur la planche](#)

(Québec) Les policiers ont récemment dénoncé l'omerta qui règne sur les affaires internes de la Sûreté du Québec, réclamant du même coup une commission d'enquête sur les représailles et sur l'intimidation dont ils se disent victimes de la part de certains dirigeants de la police provinciale. La semaine dernière, ils ont mis en ligne une pétition qu'ils comptent remettre au premier ministre du Québec.

Ces policiers peuvent toujours rêver, le gouvernement n'a pas intérêt à tenir une telle commission. Leurs allégations méritent toutefois qu'on s'y attarde, surtout que la situation qu'ils dénoncent perdure, malgré les recommandations du rapport Poitras, publié en 1998.

Le rapport, faut-il le rappeler, avait levé le voile sur les pratiques douteuses de la Sûreté du Québec, notamment sur la loi du silence qui empoisonnait les affaires internes du corps policier. Plus de 10 ans plus tard, force est de constater que, sur ce point, rien n'a changé.

Le cas du policier Raymond Neveu, qui s'étire depuis 2005, en est un parfait exemple. Ce policier de Sept-Îles, qui se dit victime de représailles depuis qu'il a mis au jour des anomalies au poste de la MRC de Sept-Rivières, n'ose même plus s'adresser aux médias par crainte de subir davantage d'intimidation de la part de ses supérieurs.

Le problème, c'est que les policiers sont mal protégés lorsqu'ils portent plainte contre leurs confrères. Un article de la Loi sur la police oblige maintenant tout policier à dénoncer les comportements déviants de ses pairs, mais dans les faits, on ne lui donne pas de tribune indépendante et impartiale pour le faire.

Ainsi, quand un policier se plaint d'une méthode de travail douteuse ou du comportement irrégulier d'un collègue, il se retrouve vite isolé au sein de son équipe. Pour un policier, dénoncer, c'est se «peinturer dans le coin». Et dénoncer, quand on est en même temps soumis au Code de discipline de la SQ, qui traite du serment d'allégeance, d'office et de discrétion, c'est s'exposer au risque de se retrouver devant le comité de discipline pour avoir manqué audit serment... C'est d'ailleurs ce qui est arrivé au policier Neveu.

Bien sûr, un policier peut toujours déposer un grief pour intimidation. Mais son grief sera entendu par un comité formé de représentants du syndicat des policiers et de la direction de la SQ, ce qui peut en rebuter plus d'un. Difficile de poursuivre dans la voie du grief si on a la désagréable impression que le comité chargé de l'entendre est à la fois juge et partie.

On se demande d'ailleurs pourquoi il n'y a jamais eu de suite à cette recommandation du rapport Poitras qui suggérait de «retirer au comité paritaire et conjoint tout pouvoir décisionnel en matière de grief». Il faudrait, comme le souhaitent les policiers qui réclament une commission d'enquête sur les agissements de certains dirigeants de la SQ, que les griefs soient entendus devant un commissaire du ministère du Travail, comme c'est le cas pour les policiers municipaux.

Mais ce qu'il faut par-dessus tout, c'est un organisme indépendant et impartial qui fonctionnerait un peu sur le principe d'un ombudsman et qui permettrait à un policier témoin d'irrégularités au sein de son équipe de les dénoncer de façon anonyme. Cette formule ne réglerait peut-être pas tout, mais elle aurait au moins le mérite d'assurer une certaine forme de protection au policier

LeSoleilSurMonOrdi.ca

2 SEMAINES D'ESSAI GRATUIT

leSoleil
directement sur votre ordinateur

publicité

AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



[Yves Boisvert]
Revisiter le pardon
La nouvelle a gâché les vacances de... >>



[Internet]
Des cyberpirates chinois démasqués
Un réseau d'espionnage basé en Chine... >>

◀ Précédent | Suivant ▶

publicité

Trouvez

LES VÉHICULES D'OCCASION SUR monvolant.cyberpresse.ca

dénonciateur.

L'obligation pour un policier de signaler le comportement d'un confrère susceptible de constituer une infraction criminelle ou une faute déontologique est une fort belle théorie. Il faut maintenant et une fois pour toutes lui donner le pouvoir de la mettre en pratique.

publicité

Annonces Google

Vous Déménagez bientôt?

Local & Longue Distance à 30\$/h. - 75 Camions. Sécurité. Appelez-nous!
DeménagementAlainTremblay.com

Véhicules Usagés bon prix

130 Véhicules De Qualité Inspectés. Depuis 1982 situé entre Qc et Mtl
www.JnAuto.com

Un condo à Longueuil?

Vivez à Longueuil sur le Parc. Visitez nos condos modèles
www.lestoursduboise.com

Partager :  facebook  twitter  del.icio.us  Google  [Qu'est-ce?](#)

« [Retour](#) » [Haut](#)

LES PLUS POPULAIRES

Dernière heure

Dernier jour

Dernière semaine

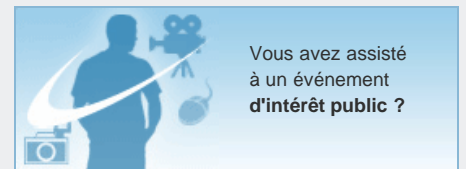
- (05h00) [Sans rendez-vous, sans médecin?](#)
- (06h10) [Les séries doivent attendre...](#)
- (05h00) [Ottawa songerait à imposer un visa aux Slovaques](#)
- (06h15) [Projet de jeux en ligne: la santé publique demande un moratoire](#)
- (22h28) [Corée du Nord: un Américain condamné à 8 ans de travaux forcés](#)

Tous les plus populaires sur [Cyberpresse.ca](#) »

LES PLUS POPULAIRES SUR MONVOLANT

- (05h00) [GM sous la menace d'un vaste rappel](#)
- (17h29) [Sécurité des motocyclistes: le message passe par la peur de tuer ou de mourir](#)
- (12h05) [Attention motocyclistes, «virage à gauche mortel»](#)
- (14h19) [Les motocyclistes du Québec veulent frapper fort les 15 et 23 mai](#)
- (09h55) [MINI Coupé et Roadster: bientôt en production](#)

CONTRIBUEZ »



Envoyez-nous vos textes, photos ou vidéos

À DÉCOUVRIR SUR LE RÉSEAU CYBERPRESSE



À DÉCOUVRIR

Le verdict: Véro passe le test, pas ses sondages

[Plus sur À découvrir »](#)



EUROPE

Islande: les féministes ont raison des bars de danseuses

[Plus sur Europe »](#)



EN VRAC

Récolte moyenne, sirop exceptionnel

[Plus sur En vrac »](#)



UN ARCHITECTE CHEZ VOUS

Rénos: atteindre ses objectifs sans se ruiner

[Plus sur Un architecte chez vous »](#)






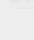


ASIE

L'«Empire des nains», un parc d'attractions très spécial

[Plus sur Asie »](#)

Recevoir vos nouvelles

-  iPhone
-  Alertes
-  Infolettres
-  Mobile
-  Widgets
-  Fils RSS

Détente

- Caricatures
- Casse-tête
- Concours
- Guide télé
- Horaire cinéma
- Horoscope
- Magazine XY
- Mes Vacances
- Mots croisés
- Quiz
- Sudoku

Services

- Météo
- Nécrologie
- La librairie
- Emplois

Petites annonces

- Autos usagées
- Dans nos quotidiens
- Sur le web
- Immobilier

Abonnement

- Quotidiens
- Versions électroniques
- Club Privilèges

Archives

- Archives
- Archives payantes
- Cyberpresse-écoles

Nos quotidiens

- La Presse
- Le Soleil
- Le Nouvelliste
- Le Quotidien
- La Tribune
- Le Droit
- La Voix de l'Est

Réseau Cyberpresse

- Cyberpresse.ca
- La Presse Affaires
- Mon Cinéma
- Mon Toit
- Mon Volant
- Technaute

[Accueil](#) | [Actualités](#) | [Arts](#) | [Blogues](#) | [Chroniqueurs](#) | [International](#) | [Photos](#) | [Place publique](#) | [Sports](#) | [Vidéos](#) | [Vivre](#) | [Voyage](#)

[Abonnez-vous à nos infolettres](#) | [Foire aux questions](#) | [Contactez-nous](#) | [Carrières chez nous](#)
[Cyberpresse en page d'accueil](#) | [Conditions d'utilisation](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Annoncez dans nos médias](#)

© 2000-2010 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.